

# CONDITIONS, OBLIGATIONS ET ANNULATION DES ABLUTIONS

Tiré du livre les leçons importante pour toute la communauté

Du Cheikh Abd 'Aziz ibn 'AbdALLAH ibn BAZ

(Qu'ALLAH lui fasse miséricorde)

*Louange à Allah, c'est Lui dont nous implorons le secours et la guidée. Nous cherchons refuge auprès de Lui contre la méchanceté de nous-mêmes et contre nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide, ne s'égarera jamais et celui qu'Allah égare ne sera jamais guidé. Je témoigne que Le Seul qui mérite l'adoration est Allah l'Unique et que Mohammad est Son adorateur et Son messenger. Sache que la parole la plus saine et la plus véridique est celle d'Allah (Coran) et le chemin le plus droit est celui du Prophète Mohammad Et la plus mauvaise des choses est la nouveauté et toute nouveauté est une innovation, et toute innovation est un égarement et tout égarement est en enfer...*

Allah a dit -Traduction relative et approchée- :

***"Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah (Seul), Lui vouant un culte exclusif (en étant sincère et Hanif, c'est-à-dire être juste et droit dans la religion en se détournant de tout Chirk ), d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture" [S98-V5]***

Allah a dit -Traduction relative et approchée- :

***"Ô les croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et d'interprétation meilleure" [S4V-59]***

## LES CONDITIONS DES ABLUTIONS

Elles sont au nombre de dix :

1. L'islam (être musulman)
2. La raison (être conscient)
3. L'âge de discernement (entre le bien et le mal) <sup>1</sup>
4. L'intention
5. Ne pas avoir l'intention d'interrompre les ablutions jusqu'à la fin
6. Cesser tout acte qui annule les ablutions
7. Faire précéder les ablutions du lavage ou nettoyage des parties intimes <sup>2</sup>
8. La pureté et le caractère licite de l'eau utilisée
9. Ôter tout ce qui fait obstacle entre l'eau et la peau <sup>3</sup>
10. L'entrée de l'heure de la prière pour celui qui perd tout le temps les ablutions

\*\*\*\*\*

<sup>1</sup>. c'est à dire l'âge de la raison

<sup>2</sup>. Si cela est nécessaire (urines, selles...)

<sup>3</sup>. Gel, vernis, crème, ou tout ce qui empêche à l'eau de toucher la peau

\*\*\*\*\*

## LES OBLIGATIONS DES ABLUTIONS

Elles sont au nombre de six :

1. Se laver le visage, y compris se rincer la bouche et le nez
2. Se laver les bras jusqu'aux coudes
3. passer les mains mouillées sur la tête, y compris les oreilles
4. Se laver les pieds jusqu'aux chevilles
5. Observer l'ordre de ses obligations
6. Les exécuter sans interruption

## ACTES QUI ANNULENT LES ABLUTIONS

Elles sont au nombre de six :

1. Tout ce qui sort par les deux voies naturelles (urines, selles, gaz, sang,....)
2. Toute substance impure qui sort du corps
3. La perte de conscience, que ce soit par le sommeil ou autre
4. Toucher ses parties intimes, devant ou derrière, sans tissu ou vêtement entre
5. Manger de la viande de chameau
6. L'apostasie (qu'ALLAH nous en protège, ainsi qu'à tous musulmans)

### **Remarque importante**

1. Quand au lavage du mort, l'avis authentique est que cela n'annule pas les ablutions et c'est l'avis de la majorité des savants, car il n'y a aucune preuve à ce sujet. Mais si celui qui lave le corps touche les parties intimes du mort, sans tissu ou vêtement entre, il doit obligatoirement refaire les ablutions.

2. De même toucher une femme n'annule jamais les ablutions que se soit avec plaisir ou non, d'après l'avis le plus authentique des savants, tant qu'aucun liquide n'est secrété, car le Prophète - Prière et salut sur lui - a déjà embrassé certaines de ces femmes, puis il a prié sans refaire les ablutions.

Quant à la parole d'ALLAH le très haut : {**... ou si vous avez touché à des femmes et vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. ALLAH, en vérité est Indulgent et Pardonneur.**} dans la Sourate « Les Femmes » verset 43, et la sourate « La Table servie » verset 6. le sens voulu de {si vous avez touché à des femmes} est en faite l'acte sexuel, d'après l'avis le plus authentique des savants. C'est également l'avis de Ibn 'abbas - qu'ALLAH l'agrée - ainsi qu'un groupe de prédécesseurs.

### **Quelques points concernant les ablutions**

- L'intention: C'est un sentiment intime qui exclut la langue. mentionner de vive voix l'intention n'est pas permis car les textes ne l'ont pas affirmé.
- Evocation du nom d'Allah: Le Prophète ﷺ dit: " Il n'y a pas d'ablution pour celui qui n'évoque pas le nom d'ALLAH sur cet acte" (*rapporté par* AtTirmithi). Si quelqu'un oublie, il doit évoquer le nom d'Allah le moment où il se rappelle.
- **Laver les mains trois fois:** Homrâne rapporta que 'Othman fit l'ablution et lava ses mains trois fois, puis il dit: " J'ai vu le Messager d'Allah faire ses ablutions de cette manière " (*rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim*).
- **Le rinçage et l'inhalation:** Le rinçage consiste à laver la bouche en y remuant l'eau, alors que l'inhalation consiste à introduire de l'eau dans le nez en l'attirant par inhalation. Ces deux actes doivent se faire par la main droite. L'exhalation consiste à faire sortir l'eau après son inhalation et

doit se faire par la main gauche. Il est préférable de répéter cela trois fois conformément à la Sunna du Prophète ﷺ.

- **Le rinçage et l'inhalation par la même poignée d'eau:** Abdoullah ibn Zayd Al-Ansâri rapporta qu'on lui dit que le Messager ﷺ entama une fois ses ablutions en demandant un récipient d'eau... jusqu'à dire: Il se rinça et inhala en même temps de la même poignée d'eau et répéta cela trois fois.." (*rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim*).

- **Laver le visage:** Ceci consiste à laver trois fois, le visage à partir du point où poussent les cheveux de la tête jusqu'au prolongement de la barbe et toute la partie située entre les oreilles; l'eau doit atteindre toutes les parties du visage.

- **Passer la main mouillée à travers la barbe:** 'Othmân rapporta que le Prophète ﷺ avait l'habitude de passer sa main mouillée à travers sa barbe (*rapporté par At-Tirmithi*).

- **Laver les mains jusqu'aux coudes:** Le Prophète ﷺ lavait sa main droite jusqu'au coude trois fois, puis la main gauche jusqu'au coude trois fois (*rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim*).

- **Passer les mains mouillées sur la tête et les oreilles:** Le Prophète ﷺ passait ses mains mouillées sur sa tête en commençant par la partie avant. Il glissait ses mains jusqu'à la nuque, puis les ramenait au point de départ (*rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim*). Il passait ses mains sur sa tête et ses oreilles une seule fois et avec la même quantité d'eau.

- **Laver les pieds jusqu'aux chevilles:** Le Prophète ﷺ lavait son pied droit jusqu'à la cheville trois fois et autant pour le pied gauche tout en passant le petit doigt à travers les orteils (*rapporté par Abou Dawoud*).

- **Le massage:** Il consiste à passer la main sur le membre concerné (mains et pieds) pendant et après le versement de l'eau.

- **La consécution:** Il faut laver les différents membres de manière consécutive.

- **Commencer toujours par les membres droits:** L'ablution doit se faire en commençant toujours par le côté droit pour ce qui est des membres pairs.

- **L'ordre:** ALLAH ﷻ dit: " Ô les croyants! Quand vous vous levez pour la Salât, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes, passez les mains mouillées sur vos têtes et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles " [S5:V6].

- **Invocation après l'ablution:** Le Prophète ﷺ dit: " Celui qui achève ses ablutions et dit: "J'atteste qu'il n'y a nulle divinité qui mérite l'adoration si ce n'est ALLAH l'Unique, et qu'IL n'a pas d'associé et j'atteste que Mohammed est Son serviteur et Son Messenger', les huit portes du Paradis s'ouvriront pour lui et il peut y pénétrer parla porte qu'il préfère" (*rapporté par Mouslim*). Il dit aussi : " Ô ALLAH ! Joins-moi à ceux qui se sont repentis et à ceux qui se purifient " (*rapporté par At-Tirmithi*).

Sache, frère musulman, qu'il n'y a pas d'invocation pendant l'ablution car rien de cela n'a été rapporté du Prophète ﷺ.

- **Deux Rak'aas après l'ablution:** Le Prophète ﷺ dit: " Celui qui fait ses ablutions de la manière la plus correcte et fait ensuite une prière à deux Rak'aas en toute sincérité et vénération, le Paradis lui sera acquis " (*rapporté par Abou Dawoud*).

- **Eviter l'excès:** C'est une tradition du Prophète ﷺ de ne pas utiliser de l'eau avec excès et d'en économiser. On rapporta qu'en faisant ses ablutions, le Prophète ﷺ se lavait le membre une fois, deux fois ou trois fois (*rapporté par Al-Boukhâri*).